

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

POSTE.

Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR.
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 15

RÉSERVES SONT PAIÉES
Du droit de réserver la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR.

9 Janvier 1882

Chronique générale.

Plus nous approchons de l'ouverture de
la nouvelle session, plus, dans les conver-
sations intimes, le monde officiel se montre
inquiet des difficultés intérieures et extérieu-
res qui se préparent.

La politique opportuniste est menacée
d'un grave échec diplomatique, si nous en
croyons un article du Times. L'alliance an-
gio-française est à la veille d'une rupture ;

L'Angleterre perdra beaucoup si l'entente
ne s'établit pas avec le cabinet Gambetta
pour la conclusion d'un traité de commerce ;

Voilà donc notre situation diplomatique
et nos intérêts économiques compromis
par l'incapacité et la fatuité de M. Gam-
betta !

Nous commençons à récolter les fruits
amers du régime républicain que nous sub-
issons depuis trois ans à peine. Leur énu-
mération est cette fois-ci complète :

Désorganisation administrative à l'inté-
rieur, atteintes à la liberté individuelle et à
la liberté d'association, bouleversement de
l'enseignement national, guerre à l'Eglise,

Une seule phrase de ce document officieux
suffira pour en établir la gravité :

« L'action de la France a créé de nom-
breuses difficultés depuis le jour néfaste où
M. Barthélemy Saint-Hilaire a pris le porte-
feuille des affaires étrangères. Déjà, aupa-
ravant, l'Angleterre avait rencontré dans la
politique française des hésitations et des tergi-
versations capables de compromettre sérieusement
l'action commune de l'Europe. »

M. Paul Bert vient d'adresser aux préfets
une circulaire qui leur prescrit d'exercer
une vexation nouvelle à l'égard des congré-
ganistes encore chargés de quelques écoles
officielles.

Le ministre de l'instruction publique se
plaint de ce que les congrégations religieu-
ses fournissent aux écoles plus de maîtres
et plus de maîtresses qu'il n'est exigé par les
règlements. Les communes paient un insti-
tuteur, une institutrice ; les congrégations
commettent l'indélicatesse d'adjoindre à ces
titulaires des auxiliaires non salariés, qui
travaillent sans émarger ; le scandale est fla-
grant ; il ne saurait durer. Les communes ne
peuvent plus longtemps tolérer que les peti-
tes filles trouvent à l'école, au lieu d'une
seule maîtresse, deux religieuses qui s'en-
traident, qui, dit le ministre, se partagent
la classe trop nombreuse, ou qui se suppléent
selon le besoin ; cet abus lèse évidemment
l'équité et les intérêts des enfants.

Comment un tel excès a-t-il pu se perpé-
tuer ? Quoi ! la municipalité rétribue pour
son service une seule personne, et deux per-
sonnes la servent sans demander aucun sup-
plément de traitement ?

Pareille chose ne s'est jamais vue dans
le personnel républicain, tandis que ces après
congréganistes s'acharnent à vivre deux sur
le pain d'un seul et s'obstinent dans le mo-
nopole des dévouements non rétribués. Cela
fait du tort aux écoles laïques où l'on est
beaucoup plus pratique : point d'argent,
point d'instituteur adjoint.

M. Paul Bert tremble devant la responsa-
bilité d'une telle injustice. Et, pour mettre
sa conscience en repos, il prescrit l'expul-
sion de ces auxiliaires « qui habitent sans
droit la maison communale. » Sa soif d'ins-

truction populaire lui dicte comme une me-
sure urgente la diminution notable du per-
sonnel enseignant.

Nous ne parlons pas du nouveau et bar-
bare sacrifice que la circulaire ministérielle
impose à des femmes sans famille, qui, dans
la société d'une compagne volontaire parta-
geant leur foyer désert, trouvaient le const-
tant souvenir de la vie monastique et la force
morale de la chère règle conventuelle main-
tenue dans les limites que permettaient les
circonstances.

M. Paul Bert se soucie peu du mal qu'il
fait à des religieuses désarmées devant sa
toute-puissance ; il connaît ses victimes, il
sait qu'elles subiront cette rigueur nouvelle
plutôt que d'abandonner volontairement les
enfants du peuple, qu'on voudrait leur ar-
racher à tout prix, parce qu'elles implantent
la croix dans les cœurs et que M. Paul Bert
entend fermer à Dieu le chemin des âmes
françaises.

LA CONVERSION.

Depuis jeudi de la semaine dernière,
la question de la conversion est un fait
accompli.

L'accord intervenu entre le président du
conseil des ministres, M. Léon Say, et la
maison Rothschild, porte que la conversion
du 5 0/0 se fera sur le même type que le
3 0/0 ancien.

L'époque où cette opération aura lieu est
fixée du 20 janvier au 5 février, à moins
d'événements politiques graves.

La conversion sera faite par M. Léon
Say qui prendra le portefeuille des finances
immédiatement après la première quin-
zaine de janvier.

Cet accord met également fin à la crise
soulignée par la nomination de M. Magnin
comme gouverneur de la Banque de France,
nomination contre laquelle les régents
avaient protesté.

Le projet ministériel de révision constitu-
tionnelle aurait fait revenir M. Grévy, dit-on,

sur son intention primitive de ne point
adresser de Message au Parlement.

Si le Président de la République ne se
soumettait pas à cet usage, dès l'ouverture
des Chambres, il se verrait dans la nécessité
de s'y conformer, quelques jours après, lors
du dépôt du projet ministériel, afin d'en sai-
sir constitutionnellement le Parlement.

Les municipalités n'auraient-elles plus le
droit de mentionner dans leurs cahiers des
charges la défense aux entrepreneurs de tra-
vailler le dimanche ? C'est là pourtant un
droit que chacun possède, de convenir avec
un ouvrier que, dans l'accomplissement de
tel ouvrage, cet ouvrier se dispensera de
travailler le jour dominical. M. le préfet du
Pas-de-Calais, un nommé Bihourd, ne com-
prend pas ainsi la liberté ; il a rayé du ca-
hier des charges de la commune de Mainte-
nay la clause interdisant le travail du diman-
che, à moins de nécessité constatée.

Notre sympathique confrère la France
Nouvelle a relevé la chose avec sa vigueur
habituelle. M. le préfet a été vexé, et il s'est
vengé en suspendant pour deux mois l'hono-
rable baron René de France, maire de Main-
tenay. L'arrêté préfectoral porte que M. le
baron de France était frappé de cette mesure
disciplinaire à cause de l'article de la France
Nouvelle.

Franchement, on n'est pas plus grotes-
que.

D'unanimes satisfactions avaient salué,
dans l'armée, le retrait fait par le général
Camponon du décret de son prédécesseur,
relativement au service de quarante mois.
Il règne au ministère de la guerre une vive
émotion, par suite de l'annulation de cette
mesure qui arrivait à temps pour arrêter la
désorganisation de notre effectif et de nos
cadres militaires. C'est bien à contre-cœur
que le général Camponon a dû revenir sur
sa décision première, officiellement notifiée.
On sait que ce n'est point pour éviter une
demande de crédit supplémentaire que cette

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

VI

LE BEAU MANUEL DE SARDAGNE.

Réflexions faites, au lieu d'écrire au comte du
Hêtre, comme il en avait manifesté l'intention à
Gordien et à Manuel, le docteur Delcambre avait
fait sa valise et pris le chemin de fer.

A l'heure où l'infortuné Colas, avec ses deux
pauvres enfants, s'arrêtaient dans une première petite
auberge, le docteur roulait à grande vitesse, en
s'applaudissant, sous tous les rapports, de sa
brusque détermination.

Certes ! il ne reculait pas devant la relation de
sa visite à l'estimable père Antoine, ni devant la
description du misérable quartier qu'il venait
d'explorer ; les commentaires qu'il se proposait
d'en déduire gagneraient peut-être à être faits de
vive voix, mais il ne les en rédigerait pas moins :
scripta manent.

En revanche, un côté de ses communications
devant avoir un caractère très-confidentiel, il ne se

souciait pas de les écrire, parce que : les écrits
restent.

Actif plus que personne, le docteur Delcambre
avait temps pour tout. Il voyageait, étudiait, obser-
vait, lisait, écrivait avec une incomparable puis-
sance de volonté.

Vivre sans travailler, c'est mourir à petit feu. Le
moindre instant d'oisiveté l'écrasait.

En chemin de fer, il trouvait moyen de s'occu-
per de dix manières : il prenait des notes, il re-
gardait, écoutait, lisait, ou encore il interrogeait
sa mémoire pour s'assurer qu'aucun casier ne se
vidait. S'apercevait-il de la moindre lacune, il
consignait immédiatement sur ses tablettes la
recherche à faire pour la combler. C'est ainsi qu'on
entretient son savoir.

Sous l'influence de sa longue causerie avec Gor-
dien et Manuel, il philosopha beaucoup.

— Frivolité, insensibilité, pensait-il. Ne rien faire,
c'est mal faire. Le travail est un devoir, voilà la
règle sans exceptions. Ah ! mon ami du Hêtre ne
voit pas ce qui le touche de plus près. Le voic-
maire de Soreillac, très-bien ! Il y entreprend
courageusement l'extinction du paupérisme, par-
faitement. Il veut, sur une échelle proportionnée à
ses forces, travailler à la réforme sociale, par
l'exemple, par l'action, par l'association ; belle et
grande tâche ! Mais il ne commence point par ré-
former sa propre maison ! Illogique travers essen-

tiellement humain !

Oh ! le pessimisme glacial et les contradictions
dénigrantes de Manuel de Sardagne avaient crispé
le docteur :

« Le père Antoine n'était qu'un vieux malin qui
avait abusé de sa crédulité pour lui soutirer une
pièce de cent sous ;

» Le cloaque de la barrière Saint-Quen était
encore trop confortable pour les mauvais drôles
qui le peuplaient ;

» Le registre de location !... une banque ! »

Le docteur parlait, sérieusement et chaleuseuse-
ment, des moyens à employer pour vaincre la
misère, pour diminuer la corruption.

— Le fouet et la potence, cher maître ! dit en
souriant l'élégant Manuel.

Après avoir posé en principe que la prévoyance
collective doit suppléer à l'imprévoyance indivi-
duelle, le docteur louait et citait, comme modèles,
certaines institutions, telles que les carnets de
retraite de la Compagnie Lutécienne.

Cette admirable combinaison, qui assure l'ave-
nir de tous les employés et ouvriers de la Comp-
agnie, et qui leur constitue un capital mis, après
leur décès, à la disposition de leurs veuves ou de
leurs enfants, était dû, en majeure part, à l'initia-
tive du comte du Hêtre, l'un des administrateurs.
Delcambre le savait par cent excellentes raisons.

Gordien, cette fois, appuya chaudement le doc-

teur ; mais Manuel, d'un ton cassant, répartit :

— Flatter les ouvriers ! C'est ainsi qu'on se met
dans le gâchis où nous sommes !

A ces mots, le philanthrope, indigné, retrouva
des jarrets. Mû comme par un ressort, il se leva et,
avec une vivacité rare chez lui :

— Ah ! monsieur de Sardagne ! s'écria-t-il, les
destins sont changeants. Soyez-en réduit quelque
jour à vivre chétivement de votre travail. Ayez
femme et enfants à vos trousses. Tombez malade,
et voyez-vous au lit de mort, leur léguant la misère
noire ; alors, vous changerez d'avis !... Bon appé-
tit, messieurs !

Un omnibus passait ; le docteur le rejoignit en
courant. Et, quelques heures plus tard, il poursui-
vait en monologue, dans le chemin de fer, sa dis-
sertation, en l'entremêlant d'aphorismes et d'argu-
ments ad hominem :

— L'oïveté dessèche le cœur ! Ce jeune gandin
exerce sur Gordien une très-fâcheuse influence. Le
travail est évidemment le premier des devoirs
sociaux. Paresse, lépre, vice, gangrène, inhum-
nité. Ah ! mon cher du Hêtre, si votre fils continue
à gaspiller ses loisirs, et si M. Manuel de Sardagne
doit, un de ces beaux jours, devenir votre gendre,
à quoi bon tous vos soins, à quoi bon vos peines ?
Vous aurez semé en pure perte ; vous entreprendrez
une œuvre morte-née, puisque vos héritiers la
détruiront à plaisir ! Diminuer la misère, combat-

annulation a été imposée. Le conseil des ministres pouvait autoriser, en effet, le général Campenon à devancer la libération du service actif, de 20 à 25,000 soldats environ.

Ce sont des craintes inspirées par des difficultés diplomatiques qui ont motivé cette mesure. La nouvelle Direction du ministère de la guerre, à cheval sur la discipline, impose aux bureaux la plus sévère discrétion, mais il paraîtrait que les questions Romaine et Egyptienne ne seraient pas étrangères aux mesures de prévoyance si subitement prises.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de place de Marseille et de Toulon l'ordre de ne laisser embarquer aucun soldat pour l'armée d'Afrique. Les détachements prêts à partir doivent retourner à leurs garnisons, ainsi que les soldats « isolés » qui rejoignent le corps expéditionnaire. Seuls, les officiers en congé, pour maladie ou permission, sont autorisés à regagner leur régiment en Afrique. Cette mesure permet de croire que si les troupes n'ont pas achevé leur campagne de pacification, elles n'ont plus besoin de renforts.

Où allons-nous, mon Dieu ? C'est à rendre fou M. Paul Bert !

Le préfet de Meurthe-et-Moselle ne vient-il pas d'inaugurer la nouvelle ligne de chemins de fer de Toul à Colombey avec la présence du clergé, en habit sacerdotal, qui a procédé à la bénédiction de la ligne ?

Mais ce n'est pas encore tout. Au banquet du soir, le préfet a porté un toast au curé de Colombey. Sans doute le préfet était malade.

Le ministre de l'intérieur vient, assure-t-on, de recommander d'une façon toute spéciale aux préfets et sous-préfets d'avoir à endosser le costume officiel dans toutes les circonstances où ils seront appelés à représenter le gouvernement.

M. le préfet de Meurthe-et-Moselle a réuni le conseil départemental d'hygiène afin de statuer sur les mesures à prendre pour combattre la fièvre typhoïde qui continue à sévir à Nancy.

Le lycée est toujours licencié. Des démarches vont être entreprises pour obtenir de l'autorité supérieure que la date des compositions pour l'admission aux écoles du gouvernement soit reculée.

ELECTIONS SÉNATORIALES.

Les élections sénatoriales qui ont eu lieu hier dans plusieurs départements ont été en grande majorité républicaines. Nous donnerons le résultat de ces élections.

A Paris, les sénateurs élus sont : MM. Victor Hugo, Peyrat, Tolain, Labordère et

de Freycinet. Il a fallu un second tour de scrutin pour l'élection des trois derniers.

MM. Victor Hugo, Peyrat, Tolain et de Freycinet étaient sénateurs sortants.

SUSPENDU POUR DEUX MOIS.

On lit dans l'Etoile :

L'église de la Boissière-Saint-Florent était en si mauvais état que la célébration du culte y était devenue impossible. M^r l'évêque d'Angers l'a interdite. L'administration, pour ne pas demeurer en reste, en a fait autant.

N'ayant plus d'église paroissiale, M. le curé de la Boissière trouva tout simple d'aller célébrer la messe dans la chapelle de Sainte-Avoie, située sur le territoire de la commune de Saint-Rémy-en-Mauges. Cette chapelle était ouverte au culte depuis plus de deux cents ans : on y venait des bourgs voisins entendre la messe à certains jours de la semaine, ou en procession, à l'époque des Rogations.

C'est ici que commence notre histoire.

M. Savoureux, sous-préfet de Cholet, flaira une bonne occasion d'être agréable à la République en fermant cette chapelle. Il y avait longtemps d'ailleurs qu'il ne s'était exercé la main : depuis Bellefontaine, la besogne avait chômé ! Il écrivit donc à M. Raoul de Villoutreys, maire de Saint-Rémy-en-Mauges, avec cette parfaite ignorance des choses et des formes qui caractérise les fonctionnaires républicains, la lettre suivante, datée du 10 novembre 1884 :

« Monsieur le Maire,

« Je suis informé que M. le desservant de la Boissière-Saint-Florent a, sans l'autorisation du gouvernement, livré à l'exercice public du culte une chapelle, dite de Sainte-Avoie, située sur le territoire de la commune de Saint-Rémy-en-Mauges.

« Ce fait constitue une violation formelle de la loi et une contravention à la charge du desservant, que la gendarmerie va recevoir l'ordre de relever et constater.

« Il est fâcheux, M. le maire, que, dans cette circonstance, vous ayez méconnu vos devoirs, en n'informant pas l'administration de l'ouverture de la chapelle dont il s'agit, comme lieu public de culte et cérémonies religieuses.

« Agréer, etc.

» SAVOUREUX. »

A cette lettre, voici la réponse que fit M. Raoul de Villoutreys, le 13 novembre :

« Monsieur le Sous-Préfet,

« Je n'accepte pas l'expression « d'avoir méconnu mes devoirs » dont vous vous servez dans votre lettre du 10 novembre, expression qui montre l'ignorance fâcheuse où vous êtes du fait dont il s'agit.

« En vérité, Monsieur le Sous-Préfet, on serait tenté de croire que vos informations sortent d'un article du Petit Patriote de l'Ouest paru le 5 novembre dernier.

« Mais pas n'est besoin de la gendarmerie pour savoir que la chapelle de Sainte-Avoie est ouverte au culte depuis plus de

deux cents ans ; que les curés de Sainte-Rémy y vont dire la messe, que ceux de la Boissière et du Fuiilet en ont toujours fait autant ; que de tout temps les populations du voisinage y sont venues prier Dieu, sans se croire obligées de demander la permission à l'administration.

« Ah ! je sais trop que cela ne suffit pas toujours ! On ne peut oublier, en effet, ce qui s'est passé ailleurs, pour des chapelles peut-être encore plus anciennes, et notamment à Bellefontaine. Mais, je ne sache pas, M. le Sous-Préfet, vous avoir donné le droit de me faire l'injure de croire que je puisse m'y associer.

« Quant au vénérable curé de la Boissière, je ne lui ferai pas l'affront de le défendre ; il a mieux que cela : l'approbation de son évêque et la profonde estime de toutes les populations.

« Agréer, etc.

» Raoul de VILLOUTREYS. »

M. Savoureux savouera longuement cette lettre, et crut comprendre qu'on s'y moquait de lui. Il la montra à M. Schnerb, qui lui dit que la chose n'était pas douteuse et prit de suite l'arrêté suivant :

« Le préfet de Maine-et-Loire, officier de la Légion-d'Honneur,

« Vu le rapport de M. le sous-préfet de l'arrondissement de Cholet, en date du 21 novembre 1884 :

« Vu la lettre écrite le 13 novembre à ce fonctionnaire par M. le maire de Saint-Rémy-en-Mauges ;

« Vu l'art. 2 de la loi du 5 mai 1855 ;

« Considérant que M. Raoul de Villoutreys, maire de Saint-Rémy-en-Mauges, a gravement manqué au respect qu'il doit à son supérieur hiérarchique, en répondant d'une manière inconvenante aux observations que lui avait adressées M. le sous-préfet de Cholet,

« ARRÊTE :

« Art. 1^{er}. — M. Raoul de Villoutreys, maire de Saint-Rémy-en-Mauges, est suspendu de ses fonctions pour deux mois.

« Art. 2. — M. le sous-préfet de Cholet est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

« Angers, le 29 novembre 1884.

» Signé : E. SCHNERB. »

M. de Villoutreys est frappé pour s'être opposé à un acte d'impiété républicaine et pour avoir convaincu d'ignorance un sous-préfet maladroit : ces motifs sont trop honorables pour que nous ne le félicitons pas de la rigueur qu'ils lui ont valu.

Nous nous étonnons seulement d'une chose : Comment se fait-il que l'arrêté qui porte la date du 29 novembre, n'ait été signifié à M. le maire de Saint-Rémy que le 31 décembre, c'est-à-dire 32 jours après sa date ?

Est-ce calcul, est-ce désordre ?

En tous cas, c'est étrange.

Etranger.

ANGLETERRE. — On annonce la mort du général anglais Bosville-Macdonald, décédé

mercredi à l'âge de 71 ans. Le général Macdonald a fait la campagne de Crimée, a assisté à la bataille de l'Alma, où il a eu un cheval tué sous lui, au combat de Balaclava, à la bataille d'Inkermann, ainsi qu'au siège de Sébastopol et aux combats qui ont eu lieu sous les murs de la forteresse.

ITALIE. — A la suite du sinistre de Vienne, les autorités de Rome viennent de faire fermer quatre théâtres, à savoir : l'Apollon, Metastasio, Argentina et Capranica. Il faudra même que ce dernier soit entièrement rebâti.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 janvier.

La baisse n'a pas réussi dans ses projets, les cours se sont relevés hier ; les nouvelles des places étrangères sont meilleures. Le 5 0/0, qui finissait vendredi à 114.45, a clôturé hier à 114.87. Le 3 0/0 a repris à 84.70.

Parmi les valeurs qui s'élèvent sur la veille, nous signalons :

Le Crédit Foncier de France, dont la tendance est de plus en plus à la hausse à 1.770 ;

Les Magasins de France et d'Algérie à 665 ;

Le Crédit Lyonnais qui débute à 900 pour rester à 885 ;

La Société Française Financière, dont l'activité ne se dément pas un seul instant et qui cote 1.030. On nous signale des achats importants en obligations de l'Hypothèque Foncière.

Le courant d'affaires sur la Banque Romaine est très-important, on inscrit 760.

Signalons la hausse à 835 de la Société Nouvelle.

La Banque Nationale du Mexique trouve en Banque des achats à 710 ; ce titre prend chaque jour plus d'importance dans les transactions qui ont lieu sur le marché libre.

On cote 505 sur le Malétra.

Les actions de la Société Générale de Fournitures Militaires se sont traitées à 525.

L'activité ne se ralentit pas sur les actions de la Société d'exploitation des minerais de Rio-Tinto qui donneront de gros dividendes.

On est à 630 sur la Laiterie.

Les actions d'Alais au Rhône à la Méditerranée sont toujours au pair en attendant mieux.

Bonnes demandes d'actions de la Compagnie des Chemins de Fer sur Routes ; cette entreprise peut prétendre à un grand avenir.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient d'arrêter la liste des corps pour lesquels des engagements sont ouverts, et le chiffre maximum des engagements à recevoir pour chaque corps, jusqu'au 31 décembre 1882.

Les 144 régiments d'infanterie de ligne, chacun 40 engagés.

Les 30 bataillons de chasseurs à pied, chacun 20.

Les 4 régiments de zouaves, nombre illimité.

Les 3 régiments de tirailleurs algériens, nombre illimité.

Le régiment de sapeurs-pompiers de Paris, 40.

Les 12 régiments de cuirassiers, chacun 30.

Les 26 régiments de dragons, chacun 30.

Les 20 régiments de chasseurs, chacun 50.

Les 12 régiments de hussards, chacun 50.

tre la corruption, consolider la famille, c'est flatter les ouvriers, c'est se mettre dans le gâchis ! Mon beau M. de Sardagne, M^{lle} Laure vous aime maintenant ; mais vous ne l'épouserez pas sans le consentement de son père, et moi, Delcambre, je serai à Soreille dans quelques heures !

Le docteur Delcambre vit des bois, des terrains qui méritaient son attention. Ce qu'il observait était en contradiction avec ce que des auteurs dignes de foi disaient du pays. Il prit rapidement quelques notes spéciales. Puis, entre deux talus :

— C'est bouleverser les principes que de parler de droit au travail, espèce de synonyme de droit à la paresse ! Le travail est un devoir, M. Manuel, un devoir, vous dis-je ! Et j'y perdrai mon grec, si vous épousez M^{lle} Laure avant d'en être aussi fermement convaincu que moi-même.

Toujours il avait eu le tort d'être trop sincère, ce beau Manuel de Sardagne, irréprochable élégant, causeur distingué, danseur excellent, très-répondant depuis que Laure avait fait son entrée dans le monde et très-recherché par les mères de famille du noble faubourg.

Il n'était pas fort riche. Par un concours de circonstances inexplicables, son patrimoine paternel s'était trouvé réduit à presque rien, lorsqu'il en hérita. A peine jouissait-il de dix mille livres de rentes. Mais la douzière de Vervaines, sa grand-tante maternelle, lui faisait dix autres mille francs

de pension. Son oncle de Vervaines était célibataire et n'avait pas d'autre héritier que lui.

Tous ces grands parents le gâtaient si bien que, sans trop ébrécher son capital, il pouvait mener le même train que son cousin et ami le vicomte d'Ernont, le fameux joueur.

Manuel ne jouait pas ; quelquefois seulement il avait fait des spéculations à la Bourse, toujours heureuses, en vertu de son pessimisme ; il vendait en hausse et rachetait en baisse.

Laure venait de faire son apparition dans le monde, lorsque Manuel, jusque-là fort sauvage, s'y fit présenter, et fut reçu partout à bras ouverts.

Dans les conciliaboles de jeunes filles, dont l'essaim bourdonnait, papillonnait et butinait, non sans piquer, de ça, de là, messieurs les absents, le beau Manuel, uis sur la selle, y était bien souvent fustigé par contumace. Il n'avait pas de sœur, lui, et il obtenait trop de succès pour être ménagé.

Laisser entrevoir la moindre inclination, faiblesse bourgeoise. Balbutier, rougir, prendre si timidement que ce soit la défense d'un cavalier, fût-ce le plus aimable, fût-ce le plus insignifiant ; oh ! l'on est mille fois trop bien apprises. Mais après avoir parlé de plaisirs, de concerts, de spectacles, de bals, comment s'arrêter sur la pente la plus douce et la plus glissante à la fois !

— M. Manuel de Sardagne ?

— Moi, la première fois que je le vis, à son

grand air de froideur, je le pris pour un Anglais.

— Et moi pour un Sibérien ; il a si longtemps vécu en ours.

— Avez-vous remarqué sa bague ? — ses brillants ? — son miroir aux alouettes ? dit mon frère.

— Eh bien ! la comparaison est flatteuse pour nous.

— Non, pour lui qui, comme un soleil, vise à nous éblouir.

— Par ses audacieux gilets, oh ! c'est un inventeur de génie dont son tailleur doit être fier.

— Son coiffeur, j'espère, lui donne aussi de bons points ; il pose si noblement pour la moustache et le coup de vent.

— Il vient, dit-on, d'imaginer la boucle tapageuse.

— D'après Gordien, sa chambre est toute tapissée de peaux de tigre.

— C'est tout simple de la part d'un lion !

Innocentes boutades qui devaient leur piquant à l'expression mutine, aux inflexions de voix, à l'espiègle vivacité des jeunes amies dont il serait téméraire peut-être de sonder les secrètes pensées.

De cette ravissante corbeille de fleurs roses et blanches, blondes, brunes, sveltes, rieuses, s'échappaient les éclats de voix malicieuses. Questions, réponses, légères reparties, se croisaient, se heurtaient, rejaillissant en étincelles.

Si les oreilles du beau Manuel de Sardagne n'en

tinèrent pas, c'est que le dicton populaire est plus menteur qu'un prospectus.

Laure était à la fois des plus indifférentes et des plus malignes. C'était en vain que fléchissait devant elle la roideur britannique du dandy.

Pour elle, il s'était fait attentif, empressé ; il s'ingéniait à lui complaire. La politesse exigeait que Laure se montrât sensible à tant de prévenances ; mais, entre bonnes et charitables amies, comme elle prenait sa revanche !

L'imprudente ! Elle était si jeune encore qu'elle passa plus d'une fois la mesure ; et à tel point, qu'Adélaïde de Nerley, la plus âgée de ces demoiselles, profita de son absence pour travestir le proverbe : Qui dit trop ne dit rien, en ajoutant : mais dit assez.

Elle prophétisait, quoiqu'elle mentait outrageusement.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 9 janvier 1882.

Le grand succès du jour

UNE REPRÉSENTATION DE

LA MASCOTTE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Duru et Chivot, musique d'Edmond AUDRAN.

Les 4 régiments de chasseurs d'Afrique, nombre illimité.
 Les 2 régiments de spahis, chacun 12.
 Les 38 régiments d'artillerie, chacun 50, y compris le train d'artillerie.
 Pour les 2 régiments d'artillerie-pontonniers, chacun 20.
 Pour les 10 compagnies d'ouvriers d'artillerie, les 3 compagnies d'artificiers, le nombre des engagés volontaires reste indéterminé; il dépendra des besoins des établissements d'artillerie.
 Les 4 régiments du génie, chacun 180.
 Les 4 compagnies d'ouvriers de chemins de fer, chacune 12.
 Les 20 escadrons du train des équipages militaires, chacun 29.
 Les 20 sections de secrétaires d'état-major et du recrutement, jusqu'à concurrence du complet déterminé.
 Les 25 sections de commis et ouvriers militaires d'administration, 458 engagés en totalité.
 Les 25 sections d'infirmiers militaires, 80 engagés en totalité.

LES EXPULSES DE SAINT-CYR.

On se souvient que le général Campenon a décidé que tous les élèves renvoyés de Saint-Cyr au mois de juillet seraient réintégrés, à condition qu'ils signeraient des demandes de réintégration faites selon une même formule et par la voie hiérarchique.
 Les trente exclus ont signé la formule officielle. Huit jours plus tard, ils recevaient une feuille de route et l'ordre de se présenter à l'École militaire de Saint-Cyr, le 5 janvier, avant cinq heures de l'après-midi.
 Jeudi, en effet, à ce lieu, à une heure de l'après-midi, la rentrée des réintégrés.
 Le *Clairon* raconte de la manière suivante comment elle s'est effectuée:

« De midi à une heure, c'est la grande récréation à Saint-Cyr. Les trente arrivèrent donc au milieu de cette récréation. Quand on les aperçut, tous les élèves se précipitèrent au-devant d'eux. Chacun de leurs anciens camarades voulait être le premier à féliciter les rentrants.

Après la récréation, ils furent appelés chez le colonel qui fait fonction de directeur, en l'absence du général Deffis, momentanément absent. Le colonel les avisa simplement qu'ils se trouvaient replacés dans les conditions où ils étaient au commencement de l'an dernier. »

Le ministre de la guerre a fait demander aux généraux commandant les corps d'armée des notes sur tout le corps d'officiers, de manière à connaître les politiciens qui font de la propagande dans les rangs de l'armée.

La circulaire est signée par le général de Miribel.

Par décision ministérielle du 30 décembre 1884.

M. Le Bault de la Morinière, sous-lieutenant de réserve au 4^e cuirassiers, passe avec son grade aux escadrons de dragons du 14^e territorial de cavalerie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Eboulement au tunnel en construction à Saumur.

Hier matin, vers 9 heures, un terrible accident a causé une vive émotion au chantier du tunnel pour le raccordement des gares de Saumur, canton du Clos-Bonnet.

Sept ouvriers menaient une galerie d'avancement, c'est-à-dire creusaient le sommet du tunnel sur 2 mètres de largeur et 2 mètres de hauteur. Soudain un bruit se fit entendre. Tous les travailleurs se jetèrent de côté. L'un d'eux put se sauver sans aucun accident; un second fut saisi sous les décombres et eut les jambes prises entre des planches et enterré jusqu'au milieu du corps. Cinq autres sont restés dans la cavité, l'éboulement s'étant produit derrière eux.

Il y eut un moment indescriptible de stupeur; tandis qu'un exprès accourait en ville pour informer l'autorité et demander des secours, les autres camarades s'étaient mis à l'œuvre

avec ardeur pour dégager la victime saisie sous les décombres. Ils y parvinrent, non sans danger, après une demi-heure. Le malheureux avait de fortes contusions aux jambes, mais pas de fracture. Il a été conduit aussitôt à l'Hospice général.

L'excavation s'était produite dans la nouvelle route en construction de Saumur à Fontevault, au lieu dit Violette.

M. Tresca, ingénieur, arrivé des premiers, a cherché à se mettre en communication avec les terrassiers au moyen d'un sondage et de tubes, mis à sa disposition par l'administration du Gaz et le service des Eaux. La croûte de terre est de 11 mètres environ. Cette première opération a duré plusieurs heures, et alors M. Tresca put se faire entendre des malheureux terrassiers, qui firent comprendre qu'ils n'avaient aucun mal, et se trouvaient en dehors de l'éboulement.

Tandis qu'une équipe de travailleurs commençait un puits pour arriver à les dégager, les ouvriers du Gaz et ceux de l'administration des Eaux établissaient de nouveaux tubes pour faire passer des aliments. Ce travail a duré jusqu'à 4 heures du matin. En même temps, une pompe foulante envoyait de l'air dans la galerie, et, par un tuyau de caoutchouc, les victimes recevaient du vin et du bouillon.

Ce matin, à 8 heures, leur état était très-satisfaisant et leur moral se soutenait. A 11 heures, il n'y avait plus qu'un mètre à traverser.

M. Tresca et les employés sous ses ordres président aux travaux. MM. Peton et Perreau, docteurs-médecins, ont passé la nuit sur le bord du puits, dirigeant les secours à administrer aux victimes.

Hier, la foule s'est portée sur le terrain. Beaucoup d'ouvriers de Saumur ont donné leur concours pour creuser le puits et enlever les décombres. Parmi les travailleurs qui se sont distingués par leur zèle et leur sang-froid, on cite M. Pierre Nord, chef de section. M. Galbrun, entrepreneur du tunnel, était à la tête de son personnel.

Les membres de la Société des Sauveteurs de la section de Saumur se sont également tenus toute la nuit à la disposition de l'autorité.

Toutes les autorités civiles et militaires de Saumur se sont réunies en Violette. La police et la gendarmerie maintenaient la foule qui eût retardé les travaux.

Cet éboulement s'est produit à 255 mètres de l'entrée du tunnel; il donne une masse de 1,500 à 2,000 mètres cubes de sable. La nouvelle route de Fontevault, en construction actuellement, devra probablement être déviée sur ce point.

A 4 heures 1/4, les puisatiers sont arrivés aux prisonniers qui avaient une galerie de 40 mètres environ pour circuler. Tous les cinq sont sortis sains et saufs. Le grand air les a surpris de prime-abord; quelques réconfortants leur ont été donnés sous la direction de MM. les docteurs Peton et Perreau, et ils ont vivement repris leurs sens, heureux de sortir d'une position si critique à pareil prix.

L'état de M. Raphaël Chatelais, qui a eu les jambes contusionnées, est aussi satisfaisant que possible.

Voici les noms des cinq hommes qui sont restés ensevelis pendant trente heures:

- Fournier, Victor;
- Blanc, Baptiste;
- Allègre, Victor;
- Champion, Louis;
- Girard, Vincent, chef du chantier.

MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Voici quel a été le mouvement de la population à Saumur pendant l'année 1884:

| | |
|---|-----|
| Mariages | 113 |
| Naissances | 304 |
| Décès | 390 |
| Excédant des décès sur les naissances | 86 |

Cet excédant des décès sur les naissances provient du grand nombre d'enfants morts-nés et des étrangers décédés à Saumur dans le cours de l'année.

On nous annonce, pour lundi prochain, 16 janvier, une représentation à Saumur de la comédie de M. Edouard Pailleron, *le Monde où l'on s'ennuie*, par la compagnie dramatique de M. Emile Marck, avec le concours de M^{me} Devoyod.

Hier soir, la *Mascotte* a été représentée à Tours pour la dix-septième fois.

Publications de mariage.

Clément Rochereau, cultivateur, de Saumur, et Anne Biémont, sans profession, de Chenetulle-les-Tuffeaux.

François-Émile Broum, employé, et Claudie-Louise Colin, sans profession, tous deux de Saumur.

Léon Avril, employé d'octroi, et Élixa Tesnier, couturière, tous deux de Saumur.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 décembre 1884.

(Suite et fin.)

DÉCÈS.

Le 2. — Marie-Renée Lebreton, journalière, 47 ans, à l'Hospice.

Le 3. — Marie Genevrais, sans profession, 38 ans, épouse Jacques Courailon, à l'Hospice.

Le 4. — Jacques Beauvils, journalier, 75 ans, rue des Moulins; — Augustine Chiron, journalière, 47 ans, épouse Charles Courtejoie, à l'Hospice.

Le 7. — Alexandre Rousselot, facteur rural, 29 ans, à l'Hospice.

Le 9. — René Lemoine, rentier, 76 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 10. — René Aubry, retraité, 79 ans, à l'Hospice.

Le 11. — Lucien-Etienne Camelle, typographe, 23 ans, Grand'Rue.

Le 14. — Auguste Pelou, journalier, 60 ans, à l'Hospice; — Marie Bigot, sans profession, 73 ans, veuve Athanase Riche, rue de la Fidélité.

Le 16. — Paul Langlois, 7 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 17. — François Boissier, marchand épicer, 69 ans, rue de l'Hôtel-Dieu; — Marie Toutin, sans profession, 59 ans, épouse Joseph Lambert, à l'Hospice.

Le 18. — Georgette Maisdon, 4 mois, rue de Nantilly.

Le 19. — Etienne Estienvrot, tailleur, 78 ans, Grand'Rue; — Eugène Arsène, 4 mois, rue Duplessis-Mornay.

Le 20. — Lucie Vilneau, propriétaire, 90 ans, veuve Urbain Gaulay, rue Saint-Nicolas.

Le 21. — François Camus, préposé en chef de l'octroi, 62 ans, rue de la Petite-Douve; — Marie Robinet, 76 ans, veuve Toussaint Meuret, à l'Hospice; — Louis-Valentin Lorel, doreur, à l'Hospice; — Lucien-Maurice Marie, 1 jour, rue de la Croix-Verte.

Le 22. — Urbain Trotouin, journalier, 92 ans, rue Saint-Nicolas; — Rosalie Poidevin, marchande, 72 ans, veuve Victor Boulanger, à l'Hospice.

Le 23. — Marguerite Bony, 3 ans, route de Tours; — François-Louis Paquereau, journalier, 66 ans, rue Notre-Dame; — Léontine Gané, 7 mois, rue du Vieux-Pont.

Le 25. — Jeanne-Louise Ligeard, rentière, 67 ans, place de la Bilange; — Henri-Pierre Ragot, 6 mois, hameau du Petit-Puy.

Le 27. — Marie Perroteau, journalière, 47 ans, épouse Florent Normand, à l'Hospice.

LES ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
 Indication gratis franco.
 Ecrire à M. le G^{ral} CLERY
 à Marseille.

Société Française Financière

Capital : VINGT-CING MILLIONS
 PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

MM. les Actionnaires sont informés qu'un acompte sur le dividende de l'exercice courant, de 40 francs par action, sera mis en paiement en échange du COUPON N° 11, à partir du 1^{er} Février, aux caisses de la Société, 18, rue de la Chaussée-d'Antin, et sous déduction de l'impôt.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

NOTA. — Cet Etablissement financier, qui compte onze ans d'une prospérité croissante et non interrompue, n'a jamais distribué moins de 60 fr. de dividende par an; le dividende du dernier exercice a été de 70 fr. et celui de cette année sera de 80 fr. — Le cours de ses actions était de 550 fr. en 1876, de 650 fr. en 1877, de 750 fr. en 1878, de 850 fr. en 1879, de 900 fr. en 1880, de 1,025 fr. en 1881.

En raison des bénéfices, la hausse est encore une marge considérable, et, même au cours actuel, les actions de la Société Française Financière représentent un placement de premier ordre à 7.50 pour CENT.

A VENDRE

Une bonne Machine fixe

HORIZONTALE

Force nominale 4 chevaux, avec chaudière à deux bouilleurs de force bien supérieure à la machine, réservoir avec réchauffeur, tuyauterie, un giffard et accessoires.

S'adresser, pour voir et acheter le tout, maison MAZOYER, BALME et C^{ie}, 14, quai de Limoges, ou à M. HUBERT, constructeur-mécanicien, à la Croix-Verte, Saumur.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, lorchose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYCLET, instituteur à Eynant (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'EAU de SUEZ

Vaccine de la Bouche
Supprime
INSTANTANÉMENT
et par TOUJOURS les

MAUX de DENTS

et, par conséquent,
l'Extraction & l'Abrification
S'adresser à M. Suez,
10, Rue Ampère, PARIS.

Brochure explicative
franco sur demande L'ALCOOLAT DE SUEZ supprime IMMÉDIATEMENT les DOULEURS RHUMATISMALES Brochure explicative
franco sur demande.
Se trouve à Saumur, chez MM. BESSON, pharmacien, 58, place de la Bilange; DÉCART, coiffeur; BOUCHET, coiffeur, rue Saint-Jean.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12,
Et de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet.

VENTE

SUR LICITATION
Et aux enchères publiques.

DE DIVERS

IMMEUBLES

Dépendant de la succession de M^{lle} Binsse, décédée à Passavant.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, le dimanche vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi.

On fait savoir qu'à la requête : 1° de M. Camille Binsse, employé de commerce, demeurant à Paris, rue d'Angoulême, n° 55; 2° M. Barthélemy-Félix Sorel, caissier de banque, demeurant à Saumur,

Ayant pour avoué constitué M^e Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;

En présence ou eux dûment appelés de :

1° M. Lancement, propriétaire, demeurant à Saumur, rue Fardeau, pris ici au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Léon Sorel, issu du mariage de M. Sorel, ci-dessus nommé, avec M^{lle} Léontine-Louise Binsse, décédée,

Ayant pour avoué constitué M^e Coquebert de Neuville;

2° M. Auguste Fournier fils, propriétaire, demeurant à Angers, place de l'Esivière, subrogé-tuteur ad hoc dudit mineur Sorel;

Et en vertu d'un jugement contradictoirement rendu, par le tribunal civil de Saumur, le trente-un décembre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré;

Il sera, le dimanche vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Taureau, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit :

Premier lot.

Commune de Passavant.

Une maison, sise au bourg de Passavant, ainsi composée au rez-de-chaussée: cuisine, salle à manger, salon, deux cabinets; au premier étage, trois chambres et un cabinet, grenier sur le tout, étable, buanderie, serres-bois, cour entre les bâtiments, jardin au couchant de la cour et des bâtiments;

Un pré et un verger faisant suite audit jardin;

Le tout en un seul tenant, joignant au levant la route, au couchant Richard-Gautier et Mangin, au midi Mangin et la veuve Louis.

Le tout porté au cadastre sous les numéros 15, 16, 17 et 18, polygone 5 de la section A, pour une contenance de trente-neuf ares.

Et un autre corps de bâtiments séparé par la route du précédent, comprenant un pressoir, grange, écurie, écurie et cour devant, et une autre cour derrière;

Le tout joignant au couchant la route, au levant Derouet et la veuve Louis, au nord une ruelle, au midi la veuve Louis et Robin, et porté au plan sous les numéros 1, 5 et 6, polygone 6, section A, pour une contenance de six ares soixante-cinq centiares.

Sur la mise à prix de sept mille francs, ci..... 7.000 fr.

2° lot.

Commune de Cléré.

Trente-huit ares vingt-six centiares de vigne, au petit clos de Brossay, numéro 103 p, polygone 5, section C, joignant au midi Martin, au nord Bouet, au levant un chemin, au couchant M. de Contades.

Sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1.000 »

A reporter. 8.000 »

Report. 8.000 »
3° lot.

Commune de Nueil-sous-Passavant.

Un morceau de terre, situé commune de Nueil-sous-Passavant, au canton des Hielles, contenant quarante-huit ares cinquante centiares, numéro 3, polygone 4, section K, joignant au couchant le chemin, au levant et au midi Gautier, au nord l'immeuble ci-après; et un pré, dit le pré Charles, contenant soixante-quinze ares, numéro 4, mêmes section et polygone, joignant au couchant la route de Trémont, au nord l'immeuble ci-dessus, au levant et au midi Gautier.

Sur la mise à prix de quatre mille cinq cents francs, ci..... 4.500 »

4° lot.

Un morceau de terre, situé commune de Passavant, pièce dite le Sablonneau, numéro 5, polygone 5, section A du cadastre, contenant treize ares, joignant au nord Robin, des autres parts Boidron.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci.... 200 »

Total des mises à prix, douze mille sept cents francs, ci..... 12.700 »

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente;

2° A M^e DE NEUVILLE, avoué co-licitant;

3° A M^e TAUREAU, notaire.

Dressé par l'avoué poursuivant, soussigné.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur le janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(20) Signé: L. PAUSTRE.

A CÉDER

ÉPICERIE, ROUENNERIE
DÉBIT DE VIN.

S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} mars 1883,

UNE VASTE PRAIRIE

Située dans l'île-Ponneau, entre la Loire et le chemin de fer.

S'adresser à M. PONNEAU, au Jagueneau, à Saumur, et, pour visiter, au sieur FOURNEAU, garde de la prairie. (15)

MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, n° 10.

S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses. (543)

La MAISON DUTEIL demande un employé pour la mercerie.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.
Bons renseignements.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.
S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilogramme, pour en faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (450)



UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété.
S'adresser au bureau du journal.

ON OFFRE à une Dame ou Monsieur qui voudrait se faire une position indépendante, de lui vendre et lui montrer, en 8 ou 10 leçons, un art industriel breveté et médaillé, et très-lucratif, pour être sa propriété dans le département de Maine-et-Loire.
Ecrire ou s'adresser, 3, rue du Grand-Talon, Angers, à M. Michel.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

INHALATEUR-CIGARE B^{te} S.G.D.G.

DE MAGNES-LAHENS

pour l'aspiration des vapeurs de

GOUDRON

Seul mode pratique et rationnel.

Seul médaillé à l'Exposition Universelle de Paris 1878.

DÉTAIL

dans les principales Pharmacies



PRIX DE L'ÉTUI BÉNÉFICIAIRE GOUDRON, CIGARE ET ACCESSOIRES 1,50

GOUDRON MAGNES-LAHENS

POUDRE brevetée s. g. d. g.

Est au Goudron ordinaire ce que le papier Rigollot est à la Moutarde. Maniement propre et facile. Fournit, par simple macération dans l'eau ou tout autre liquide, une boisson IRRÉPROCHABLE à 5 centimes le litre.

PRIX DE LA BOITE POUR 50 LITRES, 2,50. — DEMI-BOITE, 1,50

L'Inventeur MAGNES-LAHENS Pharmacie de 1^{re} classe TOULOUSE (H^{te} G^{te}) envoi FRANCO contre mandat-poste de 1,50 soit le Cigare, soit la demi-boîte de Goudron.

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.

PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.



LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS:

PARIS: 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. 4 f.

DÉPARTEMENTS: 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 50.

POUR L'UNION POSTALE: 1 An, 8 fr.

PARIS:

10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS:

14 centimes le numéro.

QUARANTE-SIX VOLUMES SONT EN VENTE

Le volume broché, Paris, 3 fr.

Départements, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons: Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthet, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach,

Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccane, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Parait actuellement:

Le Cadavre de l'Oseraie.

Grand roman, par Octave FÉRÉ.

ADMINISTRATION: Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA.— On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Saumur, imprimerie P. GODET.